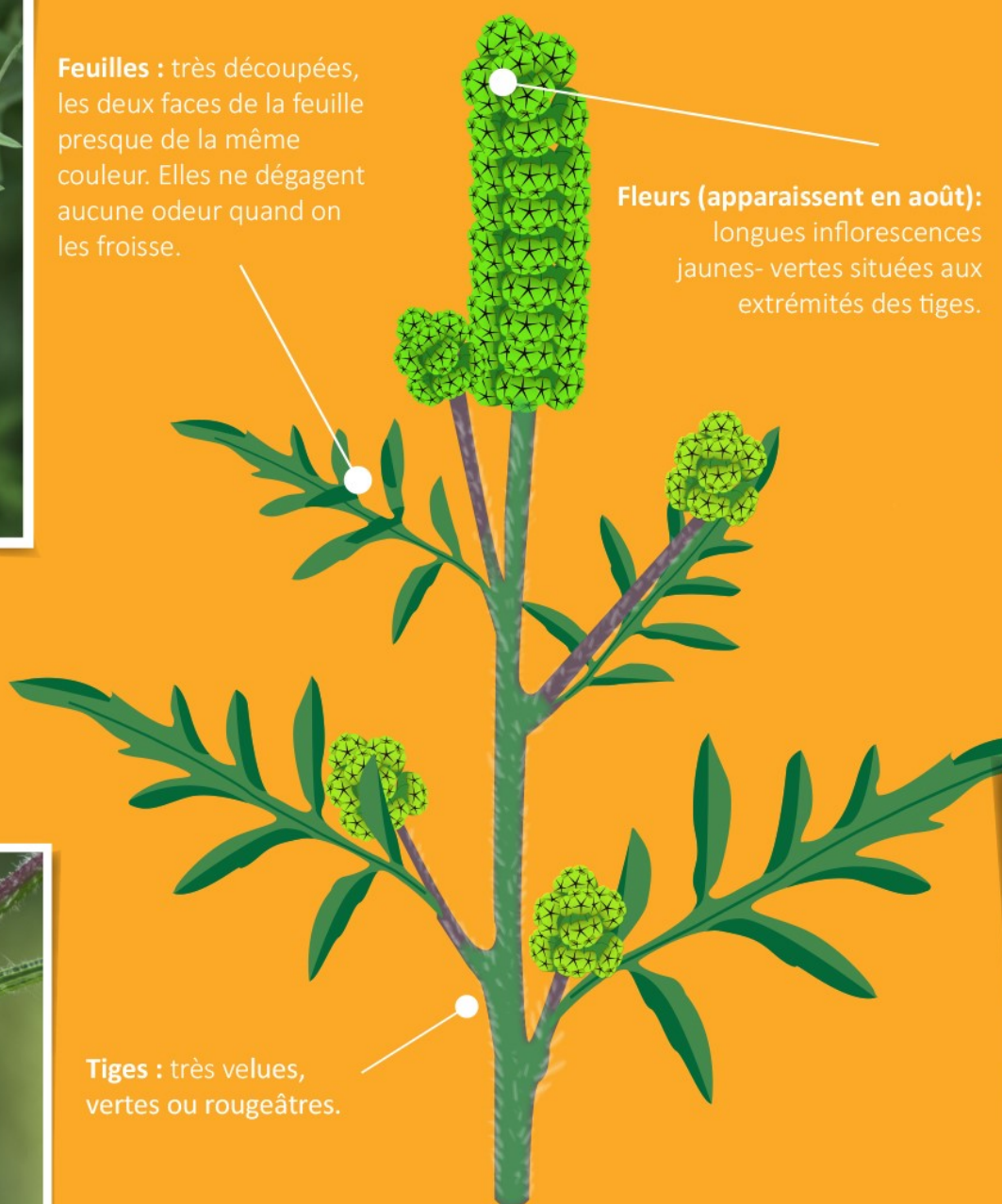


# AMBROISIE, TOUS CONCERNÉS !

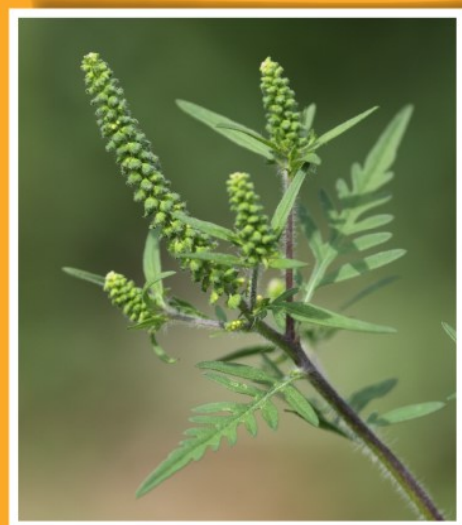
Le pollen de l'ambroisie **provoque d'importantes allergies**, si on y est souvent exposé. Des arrêtés préfectoraux ont été pris dans l'Ain comme dans la majorité des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes rendant **OBLIGATOIRE** son élimination.



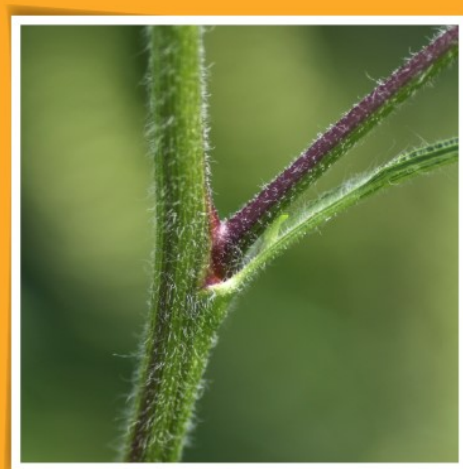
**Feuilles :** très découpées, les deux faces de la feuille presque de la même couleur. Elles ne dégagent aucune odeur quand on les froisse.



**Fleurs (apparaissent en août) :** longues inflorescences jaunes-vertes situées aux extrémités des tiges.



Reconnaitre l'ambroisie dans son milieu



**Tiges :** très velues, vertes ou rougeâtres.



## Que faire ?



### L'ARRACHER

C'est le plus efficace. Attention à mettre des gants et à porter un masque si la plante est en fleurs.  
**A ne pas faire si elle est en graines.**



### LA FAUCHER OU LA TONDRE

Si les surfaces sont vraiment trop grandes. A faire plusieurs fois par an si nécessaire. C'est mieux si elle n'est pas encore en fleurs.  
**A ne pas faire si elle est en graines.**



### QUI PRÉVENIR ?

Votre commune / La Communauté d'agglomération du Pays de Gex (ambrosie@paysdegexagglo.fr)  
Il est également possible de déclarer les observations sur : [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)